

(19)



(11)

EP 2 477 079 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
28.08.2013 Bulletin 2013/35

(51) Int Cl.:
G04B 3/04 (2006.01) **G04B 37/10** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11194049.0**

(22) Date de dépôt: **16.12.2011**

(54) **Dispositif de commande**

Steuervorrichtung

Control device

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **22.12.2010 CH 21552010**

(43) Date de publication de la demande:
18.07.2012 Bulletin 2012/29

(60) Demande divisionnaire:
13160747.5 / 2 610 691

(73) Titulaire: **Guenat SA Montres Valgine
2345 Les Breuleux (CH)**

(72) Inventeurs:
• **Lhomme, Stéphane
25450 Damprichard (FR)**
• **Laurent, Claude
25870 Auxon-Dessus (FR)**

(74) Mandataire: **GLN SA
Avenue Edouard-Dubois 20
2000 Neuchâtel (CH)**

(56) Documents cités:
**DE-A1- 10 157 981 US-A1- 2003 030 230
US-A1- 2005 254 353 US-A1- 2010 142 333**

EP 2 477 079 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

Domaine technique

[0001] La présente invention concerne un dispositif de commande de pièce d'horlogerie comprenant une tige de commande susceptible d'être actionnée en rotation et en traction, et au moins un bouton poussoir, voisin de la tige de commande. La tige de commande comporte un premier système de blocage en rotation et en traction doté d'une bague de blocage montée à rotation en référence à la tige de commande et autour de l'axe défini par celle-ci, ledit premier système de blocage étant susceptible d'occuper une position bloquée, dans laquelle la rotation et/ou la traction de la tige de commande est bloquée.

Etat de la technique

[0002] De tels dispositifs sont généralement utilisés dans des montres de plongée. En effet, lors de plongées à de grandes profondeurs, la pression exercée sur les organes de commande, c'est-à-dire sur la tige de remontoir ou sur des poussoirs dont serait munie la montre, est très importante. Outre les problèmes d'étanchéité, la pression peut engendrer l'actionnement intempestif des poussoirs.

[0003] Des systèmes de blocage des mouvements des poussoirs ou des tiges de remontoir ont été décrits dans plusieurs demandes de brevet. Notamment, le document FR1471802 propose un poussoir équipé d'une bague vissée à la périphérie du poussoir et capable d'être déplacée longitudinalement en référence au poussoir. La bague peut être positionnée de manière à venir en butée contre la carrure de la montre et empêcher ainsi tout actionnement du poussoir.

[0004] Le document EP1280023 divulgue un système de blocage d'une tige de remontoir au moyen d'une clé de compression vissée sur le tube qui traverse la boîte au travers d'un alésage ménagé dans celle-ci.

[0005] Le document US2010/142333 propose une montre dans laquelle l'actionnement d'une lunette tournante permet de bloquer la translation de poussoirs et d'une tige de remontoir.

[0006] La présente invention a pour but de proposer un système amélioré de sécurisation des organes de commande d'une montre, notamment en vue de plongées dans de grandes profondeurs.

Divulgation de l'invention

[0007] De façon plus précise, l'invention concerne un dispositif de commande permettant de bloquer simultanément les déplacements d'une tige de commande et d'au moins un poussoir; tel que défini à la revendication 1. Brève description des dessins

[0008] D'autres détails de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit, faite en

référence au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue en coupe du dispositif selon l'invention,
- les figures 2a et 2b, 5 et 7 montrent plus particulièrement la tige de commande selon l'invention, et
- les figures 3, 4a et 4b, 6 et 8 proposent des détails de la construction.

10 Mode(s) de réalisation de l'invention

[0009] La figure 1 illustre un dispositif de commande de pièce d'horlogerie selon un mode de réalisation préféré de l'invention. Ce dispositif comprend une tige de commande susceptible d'être actionnée en rotation et en traction. Cette tige de commande est typiquement une tige de remontoir, capable d'occuper plusieurs positions axiales, et permettant à l'utilisateur, d'armer un ressort de barillet alimentant en énergie le mouvement et de régler l'affichage de diverses informations horaires.

[0010] Comme on peut le voir également sur la figure 1, la tige de remontoir comprend, de manière conventionnelle, une couronne 1 montée mobile en traction sur un tube 9, ce dernier traversant une carrure d'une boîte de montre, via une ouverture dans laquelle il est fixé rigidement et de manière étanche. La couronne 1 est agencée solidairement à une coiffe 2. Un axe taraudé 14 est relié cinématiquement, d'une part au mouvement et, d'autre part, à la couronne via un tube broché 6 et un ressort 3. Cette liaison ne faisant pas partie de l'invention et étant connue de l'homme du métier, elle ne sera pas décrite en détails.

[0011] Le pourtour du tube 9 comporte, consécutivement à la partie destinée à recevoir la coiffe 2, du côté opposé à la couronne 1, une portion munie d'une structure de forme de type mâle 42. Typiquement, cette structure de forme de type mâle 42 peut être une denture. Elle est fixe en référence au dispositif ou à la boîte de montre lorsque le dispositif est assemblé.

[0012] Une bague brochée 13 est montée sur cette portion. La bague brochée 13 comporte, au niveau de son diamètre intérieur, une structure de forme de type femelle 44, de forme et de dimensions correspondant à la structure de forme de type mâle 42. La correspondance des structures de forme 42 et 44 permet un déplacement relatif en translation de la bague brochée 13, tout en servant de moyen de guidage de celle-ci. Les dimensions de la structure de forme 44 sont définies en référence à la position de la coiffe 2 et aux dimensions de la portion munie de la structure 42, de manière à ce que la bague brochée 13 puisse se déplacer en translation selon une course prédéfinie.

[0013] Plus précisément, la bague brochée 13 comporte, outre la structure de forme de type femelle 44, une zone annulaire 46 de diamètre supérieur à la structure 44, ces deux parties étant reliées par un épaulement 48.

[0014] La zone annulaire 46 se termine, au niveau de son extrémité libre, par un flanc 50 de forme générale

tronconique, se rétrécissant en direction de la couronne. Dans ce flanc est ménagée une pluralité d'ouvertures traversantes, typiquement de forme circulaire, dans chacune desquelles prend place une bille 5, typiquement réalisée en acier ou un autre matériau équivalent, par exemple en céramique.

[0015] Les billes 5 sont ainsi logées dans ces ouvertures, et coopèrent d'une part avec des compartiments 39, visibles sur la figure 8 et ménagés dans la paroi de la coiffe 2, et dimensionnés pour accueillir chacun une seule bille 5. On notera que les compartiments 39 ont une forme oblongue permettant aux billes 5 d'avoir un jeu selon l'axe longitudinal en référence aux compartiments, entre des positions dans lesquelles le centre des billes est situé aux points référencés 64 ou 66. D'autre part, les billes 5 coopèrent avec un rebord tronconique 52 d'une bague d'appui 11, dont la direction est orientée de manière à diriger les billes 5 en direction des compartiments 39.

[0016] La bague d'appui 11 est montée solidaire d'une bague de blocage 8 qui va être décrite en détails ci-après. Son diamètre intérieur est légèrement plus grand que le diamètre extérieur de la bague brochée 13, de sorte que, dans ses déplacements en translation mentionnés ci-dessus, la bague brochée 13 se déplace à l'intérieur de la bague de blocage 8. Comme on le détaillera ci-après, on comprend déjà que les déplacements en translation de la bague brochée 13 peuvent induire une pression des billes 5 dans leur logement.

[0017] La bague d'appui 11 est donc montée solidaire de la bague de blocage 8. Cette dernière comprend une zone de préhension à sa périphérie, formée par exemple de stries en relief. Elle est montée à rotation sur le tube 9. La bague de blocage 8 comprend une série de variations de diamètre intérieur, afin de s'adapter à la forme de la bague brochée 13, tout en participant au guidage des déplacements de cette dernière. Entre des zones de diamètres différents, la bague de blocage 8 présente des rebords, dont un 54 est particulièrement situé en regard de l'épaule de la bague brochée.

[0018] La bague de blocage 8 comprend, sur la face supérieure du rebord 54, c'est-à-dire sur sa face située du côté de la couronne, une pluralité de plots 7 en saillie. Ces derniers sont destinés à coopérer avec un premier chemin de came 56 situé sur la face inférieure de l'épaule 48 de la bague brochée 13. Le premier chemin de came 56 présente au moins un premier et un deuxième niveaux. Le premier chemin de came 56 comprend autant de successions de premier et deuxième niveaux que la bague de blocage 8 comprend de plots 7. Ceux-ci sont répartis angulairement de manière à tous coopérer de manière coordonnée soit avec le premier niveau soit avec le deuxième niveau du chemin de came. On entend par niveau, des surfaces situées à des distances différentes de la boîte lorsque le dispositif de commande est monté. Le passage entre les niveaux se fait de préférence progressivement. Les plots 7 sont en appui libre sur le premier chemin de came 56.

[0019] Ainsi, en entraînant la bague de blocage 8 en rotation, les plots 7 glissent sur le premier chemin de came 56 et pressent ainsi sur la bague brochée 13. Cette dernière se déplace alors en translation, guidée par la coopération des structures de forme mâle 42 et femelle 44. Ceci a pour avantage d'éviter de mettre en rotation la couronne. Les billes 5 jouent le rôle d'organe de friction et se trouvent ainsi pressées dans leur logement et particulièrement contre la coiffe 2 et ses compartiments 39. Cette pression crée une forte friction sur la coiffe et, indirectement, sur la couronne 1, qui se trouve immobilisée. On pourra relever que, selon le mode de réalisation préféré et grâce à la forme oblongue des compartiments 39, la couronne 1 peut présenter un léger jeu dans le sens d'une translation en pression. C'est-à-dire que, en position verrouillée, le centre des billes est situé au point 66, autorisant un léger jeu jusqu'au point 64. En revanche, la couronne est immobilisée en traction. La couronne est également immobilisée en rotation. On définit ainsi un premier système de blocage en rotation et en traction de la tige de commande. On notera que, en adaptant la forme des compartiments 39, la couronne 1 pourrait être complètement bloquée dans les deux sens de translation, c'est-à-dire en pression et en traction.

[0020] En outre, la bague de blocage 8 peut comprendre un deuxième chemin de came 58 sur sa face inférieure, c'est-à-dire sur sa face située, lorsque le dispositif de commande est monté, du côté de la boîte de montre. Tout comme pour le premier chemin de came 56, ce deuxième chemin de came 58 présente au moins un premier et un deuxième niveaux, dont l'utilité apparaîtra par la suite. On entend également par niveau, des surfaces situées à des distances différentes de la boîte lorsque le dispositif de commande est monté. Le passage entre les niveaux se fait de préférence progressivement, comme le montre la figure 4.

[0021] Le dispositif de commande selon l'invention comporte encore au moins une première bascule 30, destinée à être montée pivotante dans la boîte de montre. Cette bascule comporte une première extrémité 30a maintenue appuyée contre le deuxième chemin de came 58 et une deuxième extrémité 30b susceptible d'être au contact d'un poussoir 25 situé au voisinage de la tige de commande, pour bloquer la translation de ce dernier. Le poussoir 25 ne faisant pas directement partie de l'invention, il ne sera pas décrit en détails. La bascule 30 est maintenue au contact du deuxième chemin de came 58 par un doigt mobile 28, soumis à l'action d'un ressort 27 et monté dans la carrure 40 de la boîte de montre. La forme de la première extrémité 30a est définie de manière à favoriser sa coopération et son glissement sur le deuxième chemin de came 58. Les premier et deuxième niveaux de ce dernier définissent une première et une deuxième position de la bascule 30.

[0022] La deuxième extrémité 30b de la bascule 30 présente une surface plane 30c se terminant par une zone d'appui 30d. Lorsque la bascule 30 est dans sa première position, elle laisse libre le poussoir 25. Comme

on peut le voir sur la figure 2b, qui montre le poussoir en position enfoncée, la surface plane 30c est sensiblement parallèle à la face interne du poussoir 25 et ni cette surface plane 30c ni la zone d'appui 30d ne gênent la course du poussoir. Lorsque la bascule 30 est dans sa deuxième position, le poussoir 25 est bloqué. Comme on peut le voir sur la figure 2a, le poussoir est en position sortie, la zone d'appui est au contact du poussoir et le bloque dans cette position. Le passage de l'une à l'autre de ces positions se fait par rotation de la bague de blocage 8, comme illustré sur les figures 4a et 4b.

[0023] La bague de blocage 8 est montée libre en rotation sur le tube 9. Sa rotation se fait sans vissage, ni déplacement axial d'elle-même. Pour améliorer le fonctionnement du dispositif de commande selon l'invention et permettre à l'utilisateur de déterminer si le système de blocage est en position bloquée ou libre, la position de la bague de blocage 8 est indexée. En outre et de préférence, ses mouvements de rotation sont limités entre deux positions extrêmes. Comme on peut le voir sur la figure 5, la bague de blocage 8 comporte, au voisinage du deuxième chemin de came 58, une rainure 60 de guidage, en forme d'arc de cercle, à l'intérieur de laquelle prend place une bille d'un cliquet à bille 32 (figure 6). Les extrémités de la rainure 60 peuvent comporter une creusure circulaire 62 dans laquelle la bille du cliquet 32 peut s'engager partiellement, afin de marquer par un cran les positions extrêmes de la bague de blocage 8.

[0024] Le dispositif de commande selon l'invention est agencé pour bloquer simultanément les déplacements de la tige de commande et d'un poussoir 25, de préférence de deux poussoirs situés de part et d'autre de la tige de commande. Dans ce dernier cas, on a deux bascules disposées symétriquement par rapport à la tige de commande, identiques à ce qui a été décrit ci-dessus.

[0025] Le deuxième chemin de came 58 comprend alors deux successions d'un premier et deuxième niveaux, diamétralement opposés deux à deux (figure 5). Plus précisément, le deuxième chemin de came 58 comprend deux arcs situés au premier niveau 30a et deux arcs situés au deuxième niveau 30b, afin d'amener de manière coordonnée les deux bascules dans leurs première et deuxième positions.

[0026] Les positions des plots 7 en saillie et du premier chemin de came 56, d'une part, et la position du deuxième chemin de came 58, d'autre part sont agencées de manière à ce que la tige de commande et les deux poussoirs soient bloqués simultanément, de préférence lorsque la bague de blocage 8 occupe l'une de ses positions extrêmes. Ainsi, on peut considérer que le deuxième chemin de came 58 est un élément mobile en fonction de la position occupée par le premier système de blocage. A l'inverse, lorsque la bague de blocage 8 est dans l'autre de ses positions extrêmes, la tige de commande et les deux poussoirs 25 sont libres d'être actionnés.

[0027] Ainsi, lorsque la bague de blocage 8 est dans sa première position extrême, correspondant à une position libre du dispositif de commande, les plots 7 ne

poussent pas la bague brochée 13 en direction de la couronne et les billes 5 ne sont pas pressées dans leur logement. La tige de commande est libre en rotation et en traction. Les bascules 30 sont appuyées sur le premier niveau du deuxième chemin de came 58 et sont dans leur position libre. Les poussoirs 25 peuvent être actionnés en translation.

[0028] L'utilisateur amène la bague de blocage 8 dans sa deuxième position extrême, par exemple par une rotation d'environ 90°, déterminée par la rainure de guidage, cette position correspondant à une position bloquée du dispositif de commande. Les plots 7 poussent alors la bague brochée 13 en direction de la couronne, la bague brochée 13 se déplaçant en translation grâce aux structures de forme 42 et 44. Les billes 5 se trouvent alors pressées dans leur logement, bloquant la tige de commande en rotation et en traction. Simultanément, les bascules 30 sont appuyées sur le deuxième niveau du deuxième chemin de came 58 et sont dans leur position bloquée. Les poussoirs ne peuvent plus être actionnés en translation.

[0029] Par une rotation de 90° de la bague de blocage 8 dans le sens inverse, on ramène le dispositif de commande à sa position libre.

[0030] On pourra encore remarquer sur la figure 6, que la distance *a* entre l'extrémité de l'axe taraudé 14 et la couronne 1 est plus grande que la distance *b* entre la face inférieure de la coiffe 2 et la bague d'appui 11 ou la bague de blocage 8. Ainsi, en cas de très forte pression exercée sur la couronne, la seule force transmise au mouvement est la force du ressort 3. En effet, grâce au jeu en translation dans le sens d'un déplacement de la couronne 1 en pression mentionné ci-dessus, la coiffe 2 vient en butée contre la bague d'appui 11 avant que la couronne 1 soit en contact avec l'axe taraudé 14. En outre, ce déplacement de la couronne entraîne une compression d'un joint 4 contre le tube 9, interposé entre ce dernier et la couronne 1 et améliore l'étanchéité du dispositif.

[0031] Ainsi est proposé un dispositif de commande permettant, par une simple rotation d'une bague de blocage, de verrouiller simultanément les déplacements d'une tige de commande (en pratique, d'une tige de remontoir) et d'un ou de plusieurs poussoirs.

[0032] Le mode de réalisation ci-dessus n'a été donné qu'à titre d'exemple non limitatif et seules les revendications déterminent la portée de l'invention.

50 Revendications

1. Dispositif de commande de pièce d'horlogerie comprenant une tige de commande susceptible d'être actionnée en rotation et en traction, et au moins un bouton poussoir (25), voisin de la tige de commande, ladite tige de commande comportant un premier système de blocage en traction, ledit premier système de blocage étant susceptible d'occuper une position

bloquée, dans laquelle la rotation et/ou la traction de la tige de commande est bloquée, ledit dispositif de commande comprenant un deuxième système de blocage en translation susceptible d'occuper une position bloquée, dans laquelle la translation du poussoir est bloqué, et ledit dispositif de commande comportant des moyens de liaison entre lesdits premier système de blocage et deuxième système de blocage, de manière à ce que, lorsque ledit premier système de blocage est amené dans ladite position bloquée, ledit deuxième système de blocage est simultanément amené dans ladite position bloquée,
caractérisé en ce que le premier système de blocage comporte une bague de blocage (8) montée à rotation en référence à la tige de commande et autour de l'axe défini par celle-ci.

2. Dispositif de commande selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comprend deux poussoirs (25), répartis de part et d'autre de la tige de commande, chaque poussoir étant associé à un deuxième système de blocage amené dans ladite position bloquée simultanément au passage du premier système de blocage en position bloquée.
3. Dispositif selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** ledit ou lesdits deuxièmes systèmes de blocage comportent chacun une bascule (30), avec une première extrémité (30a) maintenue appuyée contre un élément mobile en fonction de la position occupée par le premier système de blocage et une deuxième extrémité (30b) susceptible d'être au contact du poussoir pour bloquer sa translation.
4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ladite bague de blocage (8) présente un deuxième chemin de came (58) sur lequel est maintenu appuyée ladite première extrémité (30a) de la bascule (30), ledit deuxième chemin de came présentant au moins un premier (58a) et un deuxième (58b) niveaux définissant au moins une première et une deuxième position de la bascule, ladite première position de la bascule (30) correspondant à une position libre du poussoir (25) et ladite deuxième position correspondant à une position bloquée du poussoir (25).
5. Dispositif selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le deuxième chemin de came (58) comprend des passages progressifs d'un niveau à l'autre.
6. Dispositif selon la revendication 2 et selon l'une des revendications 4 et 5, **caractérisé en ce que** le deuxième chemin de came (58) comprend deux successions d'un premier et deuxième niveaux, diamétralement opposés deux à deux, afin d'amener de manière coordonnée les deux bascules dans leurs

première et deuxième positions respectives.

7. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la bague de blocage (8) est susceptible d'évoluer entre une première et une deuxième positions extrêmes correspondant respectivement à une position libre et à la position bloquée des premier et deuxième systèmes de blocage, lesdites positions extrêmes étant indexées.
8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** lesdites positions extrêmes sont indexées au moyen d'un cliquet à bille (33) agencé pour coopérer avec une creusure (62) solidaire de la bague de blocage (8).
9. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la bague de blocage (8) comprend une pluralité de plots (7) en saillie, destinés à coopérer avec un premier chemin de came (56) situé sur une face d'une bague brochée (13) mobile en translation en référence à la tige de commande, ladite bague brochée (13) étant susceptible d'occuper une position dans laquelle elle presse au moins un organe de friction contre un élément solidaire de la tige de commande, pour bloquer celle-ci en traction et en rotation.

Patentansprüche

1. Steuervorrichtung einer Uhr, die eine Steuerwelle, die rotierend und ziehend betätigbar ist, und mindestens einen Druckknopf (25) neben der Steuerwelle umfasst, wobei die Steuerwelle ein erstes ziehendes Blockiersystem aufweist, wobei das erste Blockiersystem imstande ist, eine blockierte Stellung einzunehmen, in der die Rotation und/oder das Ziehen der Steuerwelle blockiert ist, wobei die Steuervorrichtung ein zweites verlagern des Blockiersystem umfasst, das imstande ist, eine blockierte Stellung einzunehmen, in der die Verlagerung des Drückers blockiert ist, und die Steuervorrichtung Verbindungsmittel zwischen dem ersten Blockiersystem und zweiten Blockiersystem aufweist derart, dass, wenn das erste Blockiersystem in die blockierte Stellung geführt ist, das zweite Blockiersystem gleichzeitig in die blockierte Stellung geführt ist, **dadurch gekennzeichnet, dass** das erste Blockiersystem einen Blockierring (8) aufweist, der rotierend im Bezug auf die Steuerwelle und um die von dieser festgelegte Achse montiert ist.
2. Steuervorrichtung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie zwei Drücker (25) umfasst, die auf der einen und der anderen Seite der Steuerwelle verteilt sind, wobei jeder Drücker einem zwei-

ten Blockiersystem zugeordnet ist, das gleichzeitig mit dem Übergang des ersten Blockiersystems in blockierte Stellung in die blockierte Stellung geführt wird.

3. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das oder die zweiten Blockiersysteme jeweils eine Wippe (30) aufweisen mit einem ersten Ende (30a), das in Abhängigkeit von der Stellung, die von dem ersten Blockiersystem eingenommen wird, gegen ein bewegbares Element gedrückt gehalten wird, und ein zweites Ende (30b), das imstande ist, mit dem Drücker im Kontakt zu sein, um seine Verlagerung zu blockieren.
4. Vorrichtung nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Blockierring (8) einen zweiten Nockenweg (58) aufweist, auf dem das erste Ende (30a) der Wippe (30) gedrückt gehalten wird, wobei der zweite Nockenweg mindestens eine erste (58a) und eine zweite (58b) Ebene aufweist, die mindestens eine erste und eine zweite Stellung der Wippe festlegen, wobei die erste Stellung der Wippe (30) einer freien Stellung des Drückers (25) entspricht und die zweite Stellung einer blockierten Stellung des Drückers (25) entspricht.
5. Vorrichtung nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** der zweite Nockenweg (58) von einer Ebene zur anderen allmähliche Übergänge umfasst.
6. Vorrichtung nach Anspruch 2 und nach einem der Ansprüche 4 und 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der zweite Nockenweg (58) zwei paarweise diametral entgegengesetzte Abfolgen einer ersten und zweiten Ebene umfasst, um die zwei Wippen abgestimmt in ihre jeweilige erste und zweite Stellung zu führen.
7. Vorrichtung nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Blockierring (8) imstande ist, sich zwischen einer ersten und einer zweiten extremen Stellung zu bewegen, die jeweils einer freien und der blockierten Stellung des ersten und zweiten Blockiersystems entsprechen, wobei die extremen Stellungen indexiert sind.
8. Vorrichtung nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die extremen Stellungen mit einem Kugelsperrkegel (33) indexiert sind, der ausgebildet ist, um mit einer mit dem Blockierring (8) verbundenen Vertiefung (62) zusammenzuarbeiten.
9. Vorrichtung nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Blockierring (8) eine Vielzahl von hervorstehenden Klötz-

chen (7), die zur Zusammenarbeit mit einem ersten Nockenweg (56) bestimmt sind, der sich auf einer Fläche eines Spindelrings (13) befindet, der im Verhältnis zur Steuerwelle verschiebend bewegbar ist, wobei der Spindelring (13) imstande ist, eine Stellung einzunehmen, in der er mindestens eine Reibungsorgan gegen ein mit der Steuerwelle verbundenes Element drückt, um diese im Hinblick auf Zug und Rotation zu blockieren.

Claims

1. Timepiece control device comprising a control arbor being able to be actuated in rotation and pull, and at least one push-button (25), adjacent to the control arbor, said control arbor comprising a first pull locking system, said first locking system being able to occupy a locked position, in which the rotation and/or pulling of the control arbor is locked, said control device comprising a second translational locking system able to occupy a locked position, in which the translation of the push-piece is locked, and said control device comprising connecting means between said first locking system and second locking system, such that, when said first locking system is brought into said locked position, said second locking system is simultaneously brought into said locked position, **characterized in that** the first locking system comprises a locking ring (8) rotatably mounted with respect to the control arbor and around the axis defined by the latter.
2. Control device according to claim 1, **characterized in that** it comprises two push-pieces (25), distributed on either side of the control arbor, each push-piece being associated with a second locking system brought into said locked position simultaneously with the passage of the first locking system into the locked position.
3. Device according to one of claims 1 and 2, **characterized in that** said or said second locking systems each comprise a lever (30), with a first end (30a) kept pressed against a movable element as a function of the position occupied by the first locking system, and a second end (30b) being able to be in contact with the push-piece to lock its translation.
4. Device according to one of previous claims, **characterized in that** said locking ring (8) has a second cam path (58) on which said first end (30a) of the lever (30) is kept pressed, said second cam path having at least one first (58a) and second (58b) levels defining at least a first and a second position of the lever, said first position of the lever (30) corresponding to a free position of the push-piece (25) and said

second position corresponding to a locked position of the push-piece (25).

5. Device according to claim 4, **characterized in that** the second cam path (58) comprises gradual passages from one level to the next. 5
6. Device according to claim 2 and according to one of claims 4 and 5, **characterized in that** the second cam path (58) comprises two series of a first and second level, diametrically opposite two by two, so as to bring the two levers into their first and second respective positions in a coordinated manner. 10
7. Device according to one of previous claims, **characterized in that** the locking ring (8) is being able to evolve between a first and a second extreme positions corresponding respectively to a free position and the locked position of the first and second locking systems, said extreme positions being indexed. 15 20
8. Device according to claim 7, **characterized in that** said extreme positions are indexed by means of a ball point catch (33) arranged to cooperate with a hollow (62) joined together to the locking ring (8). 25
9. Device according to one of previous claims, **characterized in that** the locking ring (8) comprises a plurality of protruding road-studs (7), intended to cooperate with a first cam path (56) situated on one face of a spindle ring (13) translatable with reference to the control arbor, said spindle ring (13) being able to be in a position in which it presses at least one friction organ against an element joined together to the control arbor, to lock the latter in pull and rotation. 30 35

40

45

50

55

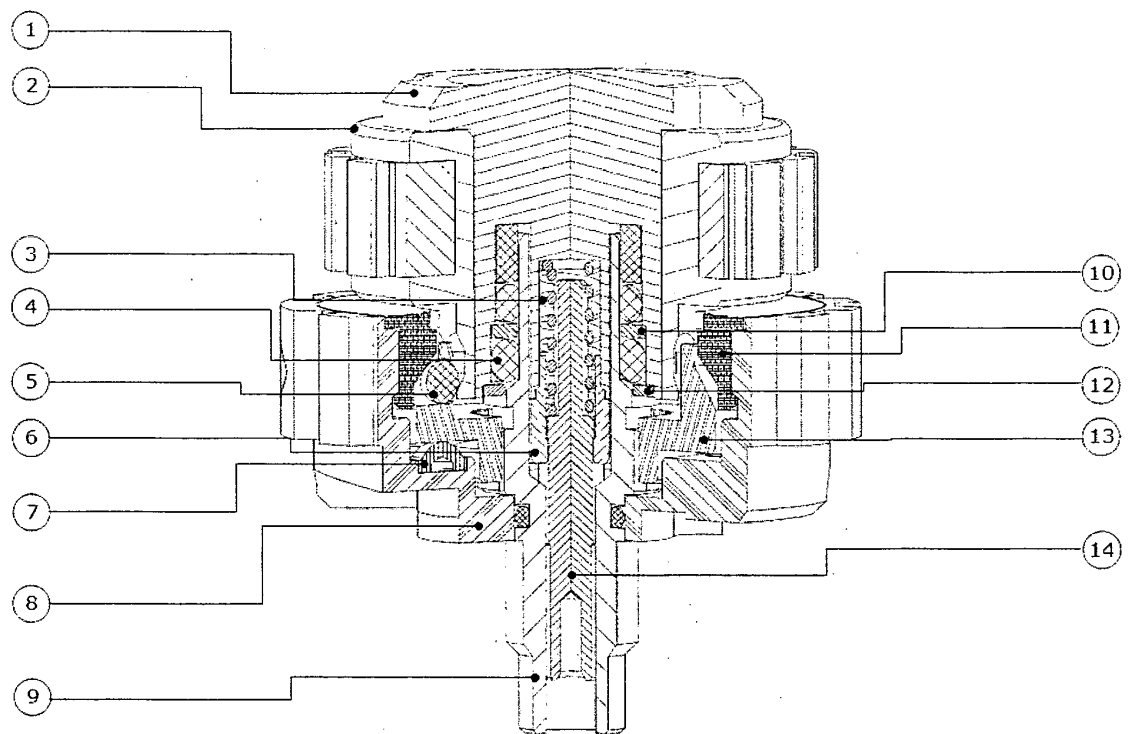


Fig. 1

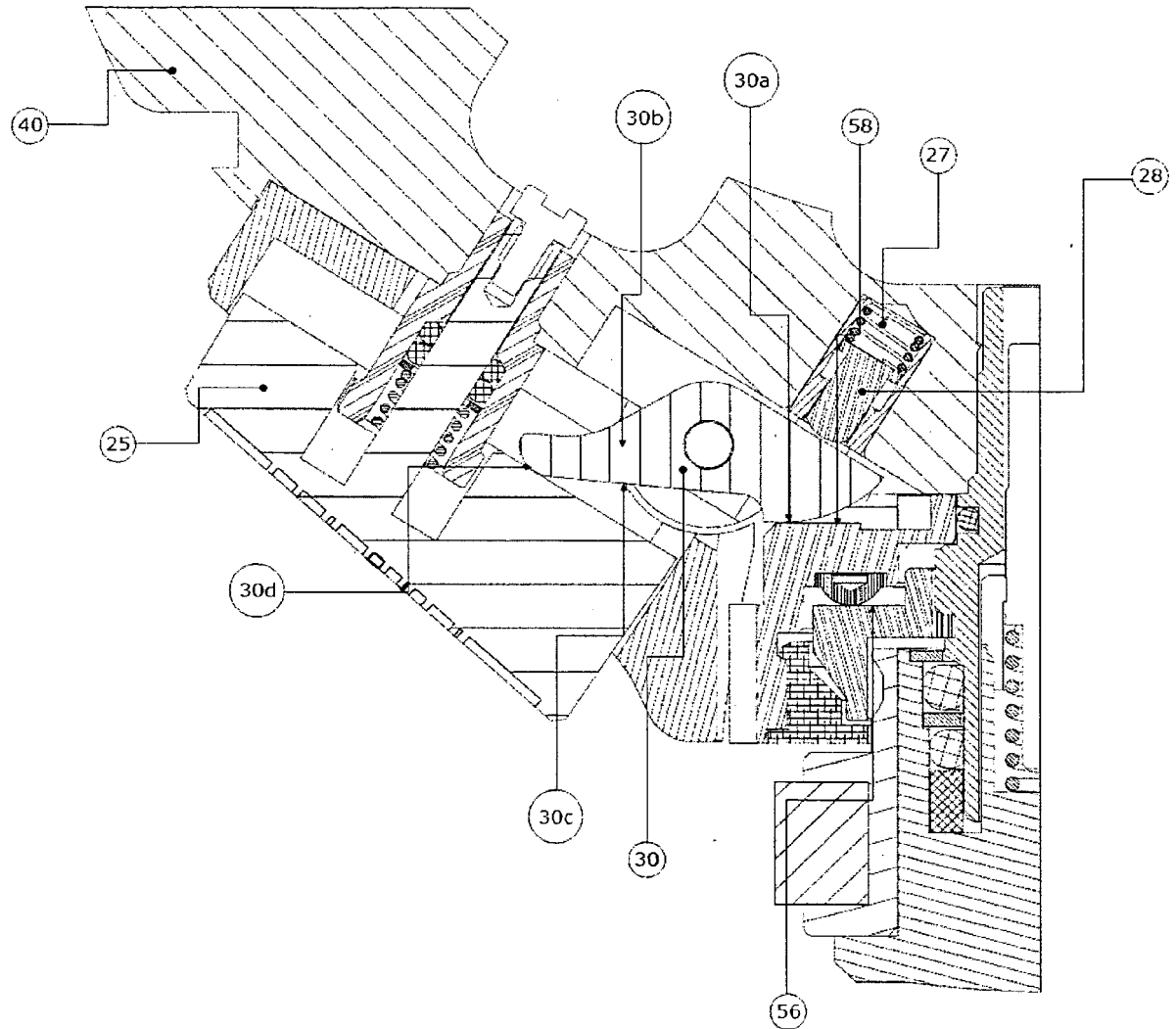


Fig. 2a

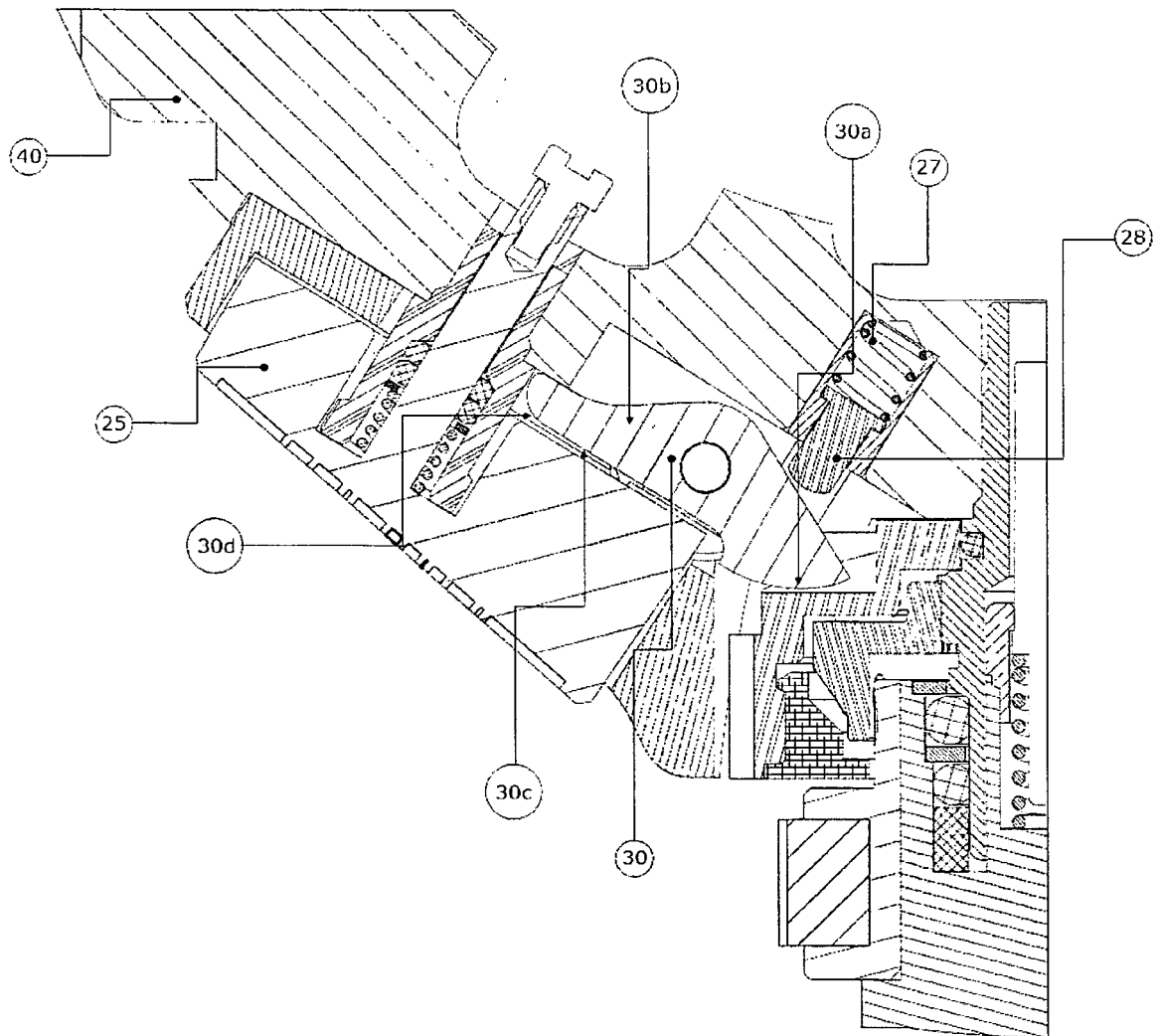


Fig. 2b

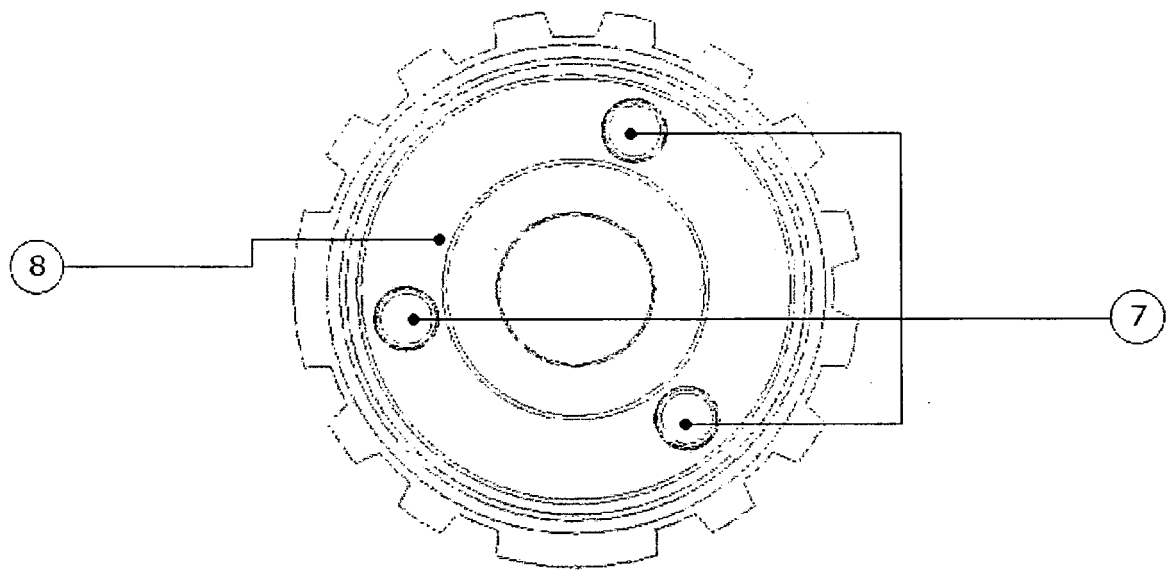


Fig. 3

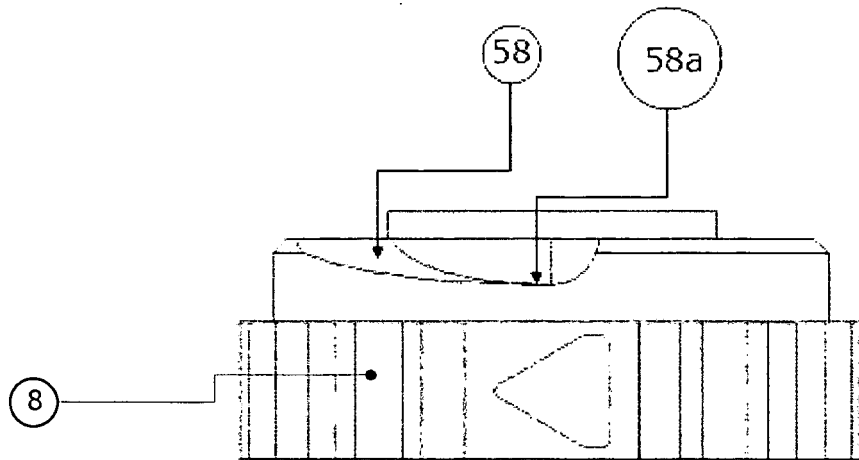


Fig. 4a

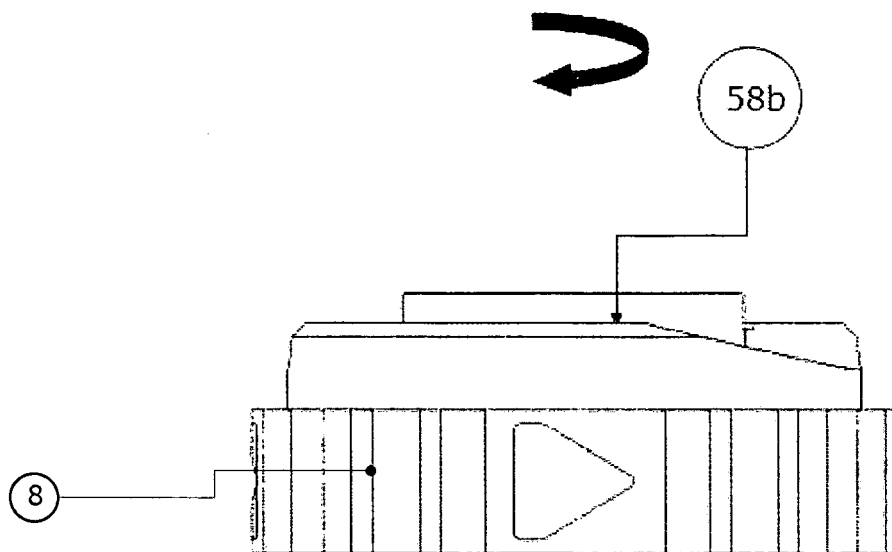


Fig. 4b

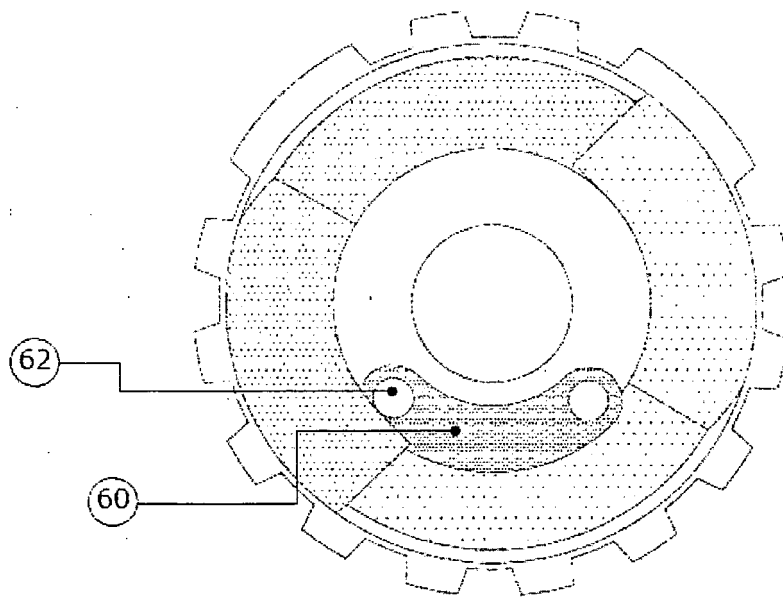
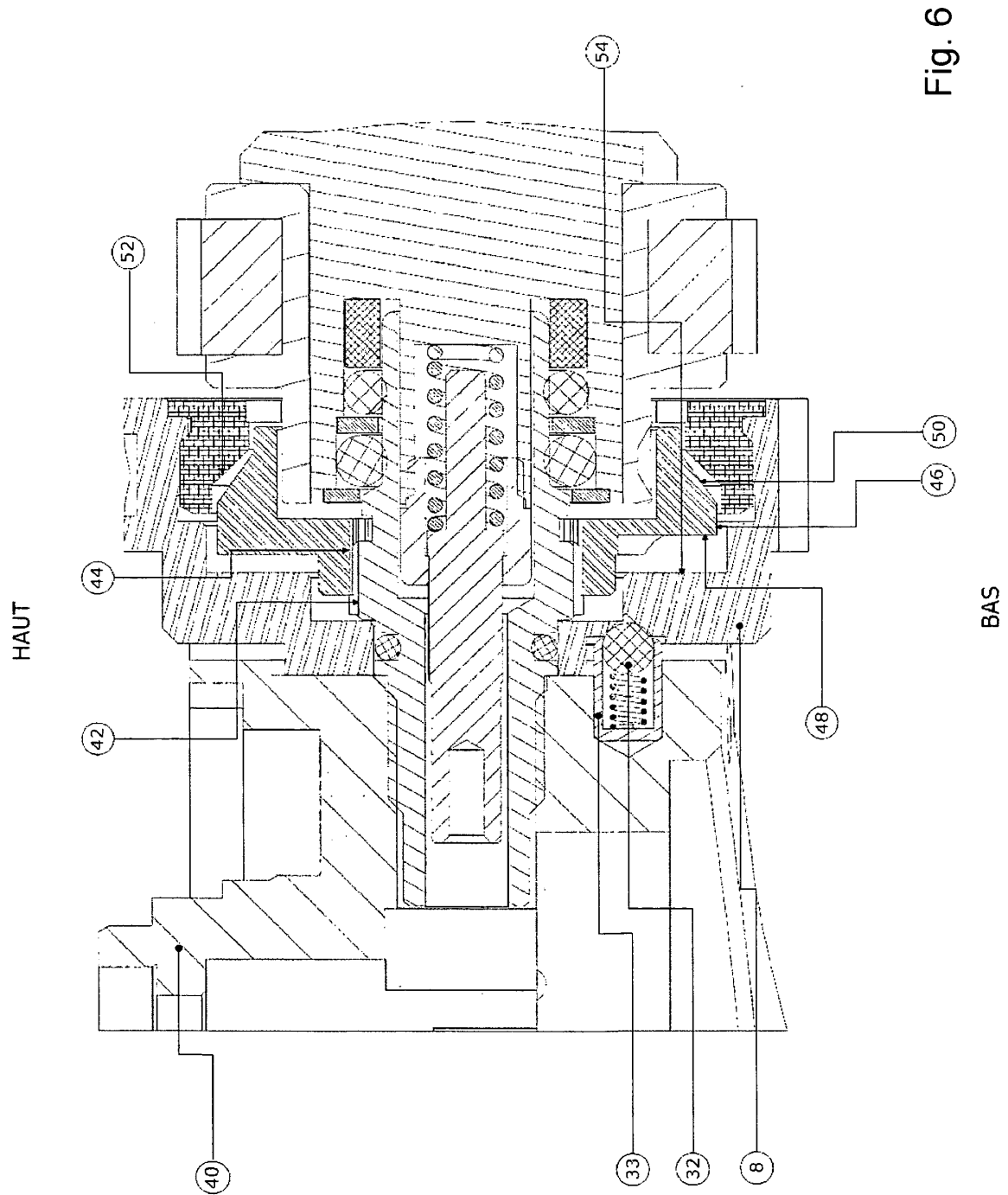


Fig. 5



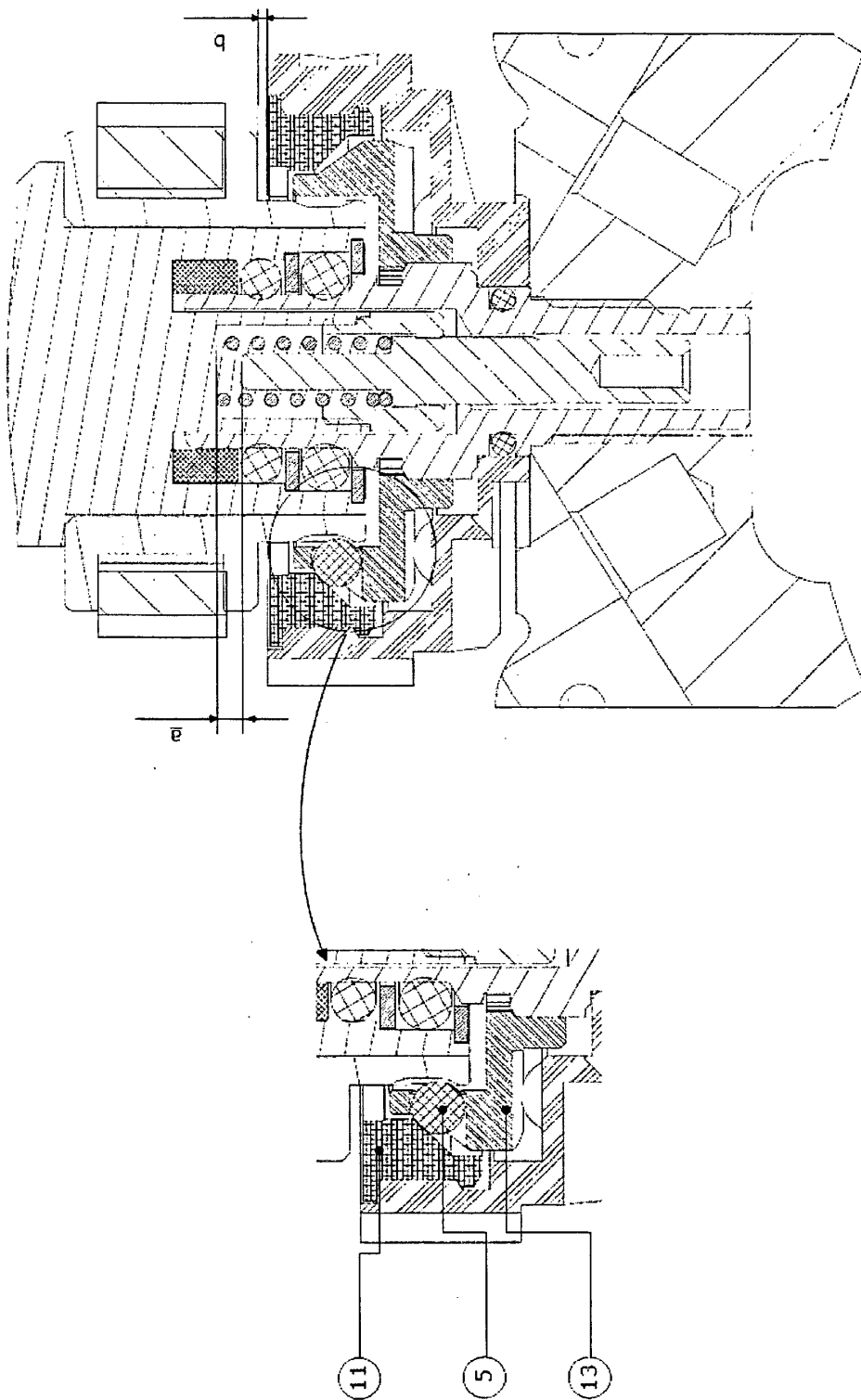


Fig. 7

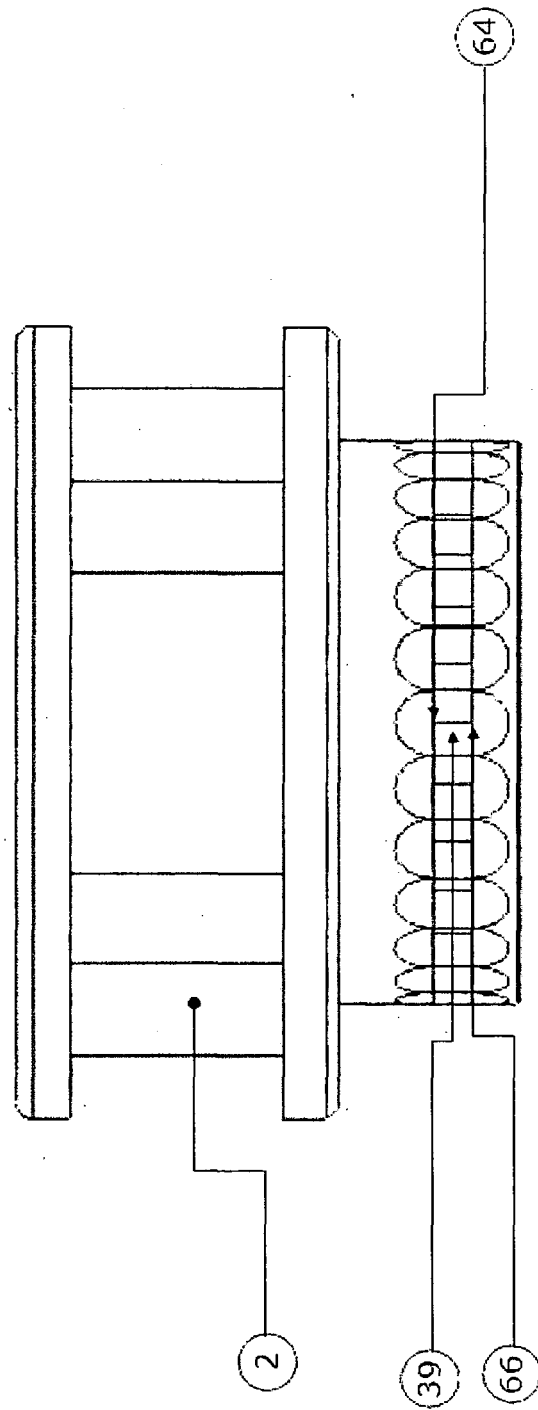


Fig. 8

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 1471802 [0003]
- EP 1280023 A [0004]
- US 2010142333 A [0005]